



MESURES EN VIGUEUR Service Gynécologie-Obstétrique

CONSULTATIONS ET SOINS EXTERNES

- ▶ Un accompagnant autorisé sauf pour :
 - les cours de préparation à la naissance en groupe
 - les consultations sages-femmes ayant lieu dans le service

HOSPITALISATION

- ▶ Secteur gynécologie:
 - ✓ Une seule et même personne est autorisée pour les visites lors de l'hospitalisation.
- ▶ Secteur Maternité:
 - ✓ Une seule et même personne adulte est autorisée à être présente à l'accouchement et lors des visites.
 - ✓ La fratrie est acceptée en chambre*

* (cf affiche explicative)

NOUS VOUS REMERCIONS DE RESPECTER LES GESTES BARRIERES